

SYNTHESE DES DIX PREMIERES CONVENTIONS JUDICIAIRES D'INTERET PUBLIC (CJIP)

Etude du Cabinet GRANDJEAN AVOCATS - février 2020

Parties	Juridiction	Date de l'ordonnance de validation	Faits reprochés	Chronologie	Amende Dommages et intérêts	Mesures complémentaires	Points annexes
HSBC Private Bank Suisse (Geneve)	Paris	14/11/2017	HSBC Private Bank (Suisse) favorisait l'évasion fiscale de contribuables français en leur proposant des comptes "offshores". Démarchage illicite sur le territoire national - Facilitation de dissimulations de revenus - Blanchiment aggravé de fraude fiscale.	Ouverture d'une information judiciaire le 23 avril 2013. Mise en examen de la société le 18 novembre 2014. CJIP conclue le 30/10/2017. Article 180-2 CPP : reconnaissance de culpabilité.	157.975.422€ d'amende d'intérêt public. 142.024.578€ de dommages et intérêts pour l'Etat français. (Total : 300M€)		Le communiqué de presse du PNF indique que deux anciens dirigeants de HSBC restent poursuivis.
SET ENVIRONNEMENT (Wissous 91)	Nanterre	23/02/2018	Les faits ayant donné lieu à ces trois CJIP sont similaires, à savoir le versement pendant plusieurs années de commissions à un directeur des achats d'EDF qui les sollicitait pour l'obtention ou le renouvellement de marchés publics. Corruption active publique.	Information de la direction centrale de la police judiciaire par le directeur de la sécurité EDF le 1er juillet 2011 - Information judiciaire ouverte le 1er décembre 2011 - Mises en examen des sociétés en mai/juin 2015. CJIP conclue le 14/02/2018 avec SET ENVIRONNEMENT. CJIP conclue le 15/02/2018 avec KAEFFER WANNER. CJIP conclue le 24/05/2018 avec POUJAUD. Article 180-2 CPP : reconnaissance de culpabilité.	800 000 € d'amende d'intérêt public. 30 000€ de dommages et intérêts pour EDF.	SET Environnement s'est engagée à se soumettre à un programme de conformité et à l'évaluation par l'AFA de sa politique interne de détection et de lutte contre la corruption, pour une durée de deux ans. Les frais occasionnés par les contrôles et les recommandations de l'AFA seront supportés par SET Environnement à hauteur de 200.000€.	Le salarié d'EDF a été mis en examen pour corruption passive. Le président, le secrétaire général et la directrice administrative et financière de SET Environnement, en poste au moment des faits et toujours en fonction en 2015, ont été mis en examen pour corruption publique active et abus de bien sociaux.
KAEFFER WANNER (Surenes 92)	Nanterre	23/02/2018			2 710 000 € d'amende d'intérêt public. 30.000 € de dommages et intérêts pour EDF.	KAEFFER WANNER s'est engagée à se soumettre à l'évaluation par l'AFA de sa politique interne de détection et de lutte contre la corruption par la mise en place d'un programme de conformité interne, pour une durée de dix-huit mois. Les frais occasionnés par les contrôles et les recommandations de l'AFA seront supportés par KAEFFER WANNER à hauteur de 290.000 €.	Le salarié d'EDF a été mis en examen pour corruption passive. Des salariés de KW ont été mis en examen en tant que personnes physiques.
POUJAUD (Chateaneuf 13)	Nanterre	25/05/2018			420.000€ d'amende d'intérêt public. 30.000€ de dommages et intérêts pour EDF.	POUJAUD s'est engagée à se soumettre à un programme de conformité et à l'évaluation par l'AFA de sa politique interne de détection et de lutte contre la corruption, pour une durée de deux ans. Les frais occasionnés par les contrôles et les recommandations de l'AFA seront supportés par POUJAUD à hauteur de 276.000€.	Le salarié d'EDF a été mis en examen pour corruption passive. Les dirigeants personnes physiques n'ont pas fait l'objet d'une mise en examen, ceux de l'époque des faits n'étant plus en poste depuis février 2012.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (Paris)	Paris	04/06/2018	Recours à un intermédiaire pour obtenir d'autorités souveraines lybiennes dont la LIA (Libyan Investment Authority) la souscription de produits financiers dérivés - L'intermédiaire percevait une commission sur les produits financiers souscrits et procédait à des versements illicites (et autres avantages) à des fonctionnaires lybiens, proches du régime de Khadafi - Certains cadres de la Société Générale ont dissimulé ces faits pendant des années. Corruption active d'agents publics étrangers.	<p>Le DOJ et le procureur de New York ont ouvert une enquête en 2014 - Des articles de presse publiés en mars, avril et novembre 2014 ont fait état d'un litige commercial entre la LIA et la Société Générale devant la High Court à Londres révélant une possible corruption.</p> <p>Le PNF a ouvert une enquête préliminaire le 18 novembre 2016 - Le DOJ et le PNF ont partagé leurs éléments d'enquête - Un <i>deferred prosecution agreement</i> a été conclu avec le DOJ début juin 2018.</p> <p>CJIP conclue le 24/05/2018.</p>	250.150.755 € d'amende d'intérêt public. 250.150.755€ à verser au Trésor américain. (Total : 500 M€ environ)	<p>La Société Générale s'est engagée à soumettre à l'AFA l'évaluation de sa politique interne de lutte contre le blanchiment et la fraude par un programme de conformité interne mis en place en 2014, pour une durée de deux ans.</p> <p>Les frais occasionnés par les contrôles et les recommandations de l'AFA seront supportés par la Société Générale à hauteur de 3M d'euros.</p>	Premier accord de coordination PNF/DOJ. La Société Générale a réparé le préjudice subi par la LIA à hauteur de 963 millions d'euros dans le cadre de la procédure commerciale devant les juridictions anglaises.
CARMIGNAC GESTION (Paris)	Paris	28/06/2019	Mise en place de montages fiscaux au Luxembourg pour minorer l'IS. Fraude fiscale aggravée.	Saisine de la commission des infractions fiscales le 17 octobre 2016, avis conforme rendu le 21 décembre 2016 et plainte de l'administration fiscale déposée le 9 février 2017. CJIP conclue le 20/06/2019.	30.000.000 € d'amende d'intérêt public. Pas de dommages et intérêts réclamés par le Trésor.		Carmignac Gestion a rectifié les montants dus au titre de l'IS et a réglé 10M € sur mise en recouvrement de l'administration fiscale.
GOOGLE France (Paris) GOOGLE IRELAND (Dublin)	Paris	12/09/2019	Déclarations de prestations de services effectuées en Irlande alors qu'elles étaient réalisées en France pour dissimuler l'IS dû en France. Fraude fiscale aggravée et complicité.	Proposition de rectification de l'administration fiscale du 12 novembre 2012 - Plainte de l'administration fiscale du 10 juin 2015 - Enquête ouverte le 16 juin 2015 qui a donné lieu à deux décisions (TA et CAA) - Accord avec l'administration fiscale conclu le 19 juillet 2019. CJIP conclue le 03/09/2019.	46.728.709 € d'amende d'intérêt public pour Google France. 453.271.291 € d'amende d'intérêt public pour Google Ireland Ltd. (Total : 500M€)	Solidarité entre les deux sociétés.	Démarche coordonnée du PNF et de l'Administration fiscale. Pas de personne physique apparemment poursuivie.
EGIS AVIA (Guyancourt 78)	Paris	10/12/2019	Versement d'honoraires à un consultant via des sociétés domiciliées aux Iles Vierges Britanniques - Facturation de prestations fictives - Paiement sur un compte en Suisse - Corruption d'agent public étranger pour permettre l'octroi d'un contrat en Algérie.	Vérifications de la Brigade de Contrôle des Revenus (BCR) entre le 15 mai et le 1er juin 2013 - Transmission au parquet pour enquête préliminaire - Perquisition le 30 juillet 2013 au siège de la société - Mise en examen le 7 août 2018 - Désaisissement du juge d'instruction le 15/11/2019. CJIP conclue le 28/11/2019. Article 180-2 CPP : reconnaissance de culpabilité.	2.600.000 € d'amende d'intérêt public.		Un seul marché d'EGIS AVIA était concerné. Le consultant personne physique a été mis en examen des chefs de corruption active d'agent public étranger, de faux et d'usage de faux.

BANK OF CHINA (Pékin)	Paris	15/01/2020	Faits concernant la succursale de la Bank of China à Hangzhou - Circuit de blanchiment - Remise d'espèces en France par des commerçants qui, via des virements bancaires à l'étranger dans plusieurs pays (Lettonie, Lituanie, Pologne, Espagne, Chine) atteignaient leurs comptes à la Bank of China en Chine au moyen d'un mécanisme de compensation des espèces et des virements. Le mode opératoire utilisé permettait aux commerçants impliqués d'introduire dans le système bancaire le produit de ventes non déclarées échappant à l'impôt (IS et TVA). Manquement de la Bank of China au respect des normes anti-blanchiment.	Tracfin a transmis le 16 juillet 2013 une note d'information au Parquet de Paris. Une enquête préliminaire a été ouverte le 27 août 2013 - Ouverture d'une information judiciaire du chef de blanchiment en bande organisée le 6 décembre 2013. Mise en examen de la Bank of China du chef de blanchiment de fraude fiscale (avril 2012 - mai 2014). CJIP conclue le 10/01/2020.	3.000.000 € d'amende d'intérêt public. 900.000€ de dommages et intérêts pour l'Etat français.		28 commerçants et intermédiaires ont été mis en examen du chef de blanchiment de différents délits (tromperie, escroquerie, escroquerie à la TVA, fraude fiscale, abus de biens sociaux). La loi chinoise n'autorisait pas la transmission de toutes les informations demandées par le Parquet à la Bank of China dans le cadre de l'enquête.
AIRBUS Société européenne (Pays-Bas)	Paris	31/01/2020	Utilisation par Airbus de "business partners" dans plusieurs pays sur une longue période (entre 2004 et 2016). Corruption d'agents publics étrangers et corruption privée commises à l'occasion de contrats de ventes d'avions civils et de satellites par des entités du groupe Airbus.	L'enquête préliminaire a été ouverte le 20 juillet 2016 par le parquet national financier (PNF). Enquête commune effectuée entre le PNF et le Serious Fraud Office britannique (SFO) selon accord du 30 janvier 2017. Enquête parallèle du Department of Justice (DOJ) des Etats-Unis et du procureur fédéral du district de Columbia (Washington DC). Le PNF, le SFO et le DOJ ont coordonné leurs actions afin de parvenir à la signature simultanée d'une CJIP et de deux <i>deferred prosecution agreements</i> (DPA) avec Airbus fin janvier 2020. CJIP conclue le 29 janvier 2020.	2.083.137.455 euros d'amende d'intérêt public. + 983.974.311 euros à verser au Trésor britannique. + 525.655.000 euros à verser au Trésor américain. (Total : 3.592.766.766 €.) + 5M€ à verser à l'administration américaine pour violation de la réglementation du commerce de biens à usage civil et militaire (ITAR).	Airbus s'est engagé à faire évaluer par l'AFA, pendant trois années, l'effectivité de son programme de conformité, dont le contrôle diligenté en 2017 par l'AFA a permis de constater qu'il était déjà abouti. Les frais occasionnés par les contrôles et les recommandations de l'AFA seront supportés par AIRBUS à hauteur de 8.5 M d'euros.	Soutien financier et opérationnel de l'OCLCFF, d'EUROPOL et d'EUROJUST. Les autorités de poursuites ont relevé les améliorations profondes du système interne de contrôle anti-corruption du Groupe AIRBUS et sa coopération exemplaire pour minorer à 50% la pénalité complémentaire. Engagement d'Airbus a maintenir sa coopération avec le PNF après la conclusion de la CJIP.

Total des amendes d'intérêt public pour l'état français : 3.030.793.632 €

Note sur les circonstances aggravantes ou atténuantes. Il ressort des dix CJIP que sont notamment considérées comme **circonstances atténuantes** la coopération et la transparence dont fait preuve la société mise en cause avec les autorités en charge de l'enquête. Sont également considérées comme circonstances atténuantes l'absence, au moment de la conclusion de la convention, de la direction en place au moment des faits (remplacement, licenciement etc.). La mise en place d'un programme de conformité et de lutte contre la fraude du propre chef de la société est également un facteur atténuant. Pour les infractions fiscales, la rectification volontaire du montant non déclaré à l'administration fiscale est une circonstance atténuante. De manière générale, un règlement fiscal amiable avec l'administration constitue une circonstance atténuante.

A l'inverse, la longue durée des faits reprochés, la répétition d'actes répréhensibles et leur dissimulation sont considérées comme des **facteurs aggravants**. Un refus de coopération ou la coopération tardive peuvent aussi être considérés comme une circonstance aggravante. La commission de faits répréhensibles impliquant un agent public (national ou étranger) constitue également une circonstance aggravante.

SYNTHESE DES DIX PREMIERES CONVENTIONS JUDICIAIRES D'INTERET PUBLIC (CJIP)
Etude du Cabinet GRANDJEAN AVOCATS - février 2020

Parquet	Personne morale	Amendes FR	DI	Total	Ratio Amendes/DI	Reconnaissance de culpabilité	AFA	PP poursuivie	Démarchage illicite	Facilitation dissimulation revenus	Fraude fiscale Blanchiment FF	Corruption
PNF	HSBC	157 975 422	142 024 578	300 000 000	53%	1	0	1	1	1	1	0
Nanterre	Set Environnement	800 000	30 000	830 000	96%	1	1	1	0	0	0	1
Nanterre	Kaeffer Wagner	2 710 000	30 000	2 740 000	99%	1	1	1	0	0	0	1
Nanterre	Poujaud	420 000	30 000	450 000	93%	1	1	0	0	0	0	1
PNF	Société générale	250 150 755	0	250 150 755	100%	0	1	0	0	0	0	1
PNF	Carmignac	30 000 000	0	30 000 000	100%	0	0	1	0	0	1	0
PNF	Google	500 000 000	0	500 000 000	100%	0	0	0	0	0	1	0
PNF	Egis Avia	2 600 000	0	2 600 000	100%	1	0	1	0	0	0	1
Paris	Bank of China	3 000 000	900 000	3 900 000	77%	1	0	1	0	0	1	0
PNF	Airbus	2 083 137 455	0	2 083 137 455	100%	0	1	?	0	0	0	1
TOTAL		3 030 793 632	143 014 578	3 173 808 210	92%	6	5	6	1	1	4	6